

RENSEIGNEMENTS – DOSSIER DE PARRAINAGE

Je soussigné(e), Nous soussignés,

<u>PARENT 1</u>
Nom :
Prénom :
Né(e) le :
Lieu de naissance.....
Profession :
Domicile :
Téléphone :
Courriel :

<u>PARENT 2</u>
Nom :
Prénom :
Né (e) le :
Lieu de naissance.....
Profession :
Domicile :
Téléphone :
Courrie :

- agissant en qualité de représentants légaux de l'enfant mineur ci-après désigné :

NOM :
 Prénom(s) :
 Né(e) le...../...../.....à.....
 Sexe : féminin masculin

- déposons le présent dossier (et les pièces annexes) en vue de la célébration du parrainage de l'enfant sus identifié à la Mairie de Châtillon (Hauts-de-Seine) ;

- attestons sur l'honneur que l'enfant sus identifié n'a pas déjà été parrainé ;

- choisissons pour :

<input type="radio"/> <u>PARRAIN</u> <input type="radio"/> <u>MARRAINE</u>
Fournir une copie recto verso de la pièce d'identité
Nom :
Prénom :
Né(e) le :
Lieu de naissance.....
Profession :
Domicile :
Téléphone :

<input type="radio"/> <u>PARRAIN</u> <input type="radio"/> <u>MARRAINE</u>
Fournir une copie recto verso de la pièce d'identité
Nom :
Prénom :
Né(e) le :
Lieu de naissance.....
Profession :
Domicile :
Téléphone :

- souhaitons que le parrainage soit célébré le :/...../..... àh..... (sous réserve des disponibilités du service – la ponctualité lors de la cérémonie est indispensable).

- déclarons attendre pour la cérémonie : personnes.

- fournissons :

- une pièce d'identité par parent (présenter l'originale et fournir une copie) ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois par parent (photocopie) ;
- le livret de famille (présenter l'original et fournir une copie) ou un acte de naissance de l'enfant (copie intégrale ou extrait avec filiation) ;
- la pièce d'identité des parrain(s) et marraine(s) (photocopie), ainsi que l'attestation sur l'honneur de chacun.

- sommes informés que, durant la cérémonie, le(s) parrain(s) et la/les marraine(s) seront invités à prononcer le serment suivant :

« En raison de l'attachement que nous avons contracté envers la famille de l'enfant ici présent, Nous, parrain et marraine, promettons de diriger sa jeunesse dans les sentiments qu'auraient choisis ses parents en dehors de tout préjugé, dans l'honnêteté, dans l'amour du travail, de la liberté et de la paix, dans le respect d'autrui, et d'être présent pour lui dans toutes les circonstances de la vie »

Nous acceptons : **Nous refusons :**

que l'intégralité de l'acte de parrainage soit lue devant toutes les personnes assistant à la cérémonie.

Nous reconnaissons être informé(e)s que dans le cadre de notre demande :

- les données collectées sont obligatoires et font l'objet d'un traitement automatisé strictement confidentiel destiné à traiter notre demande, nous tenir informé(e)s de l'avancement de celle-ci et à l'archiver conformément à la réglementation en vigueur ;
- les informations collectées sont destinées au service administration générale, population & citoyenneté de la commune de Châtillon (92320) et à tout autre destinataire habilité ;
- les informations communiquées ne sont ni confiées, ni cédées, ni échangées, ni revendues à des tiers à des fins commerciales ou de prospection ;
- la durée de conservation des informations communiquées se limite au temps nécessaire au traitement de notre demande et à l'archivage de celle-ci selon les durées réglementairement prévues ;
- nous disposons, conformément au règlement européen n°2016/679/UE sur la protection des données personnelles du 27/04/2016 et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06/01/1978, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour motifs légitimes, aux informations nous concernant (ces droits s'exercent sur simple demande adressée par courrier à Madame la Maire de la commune de Châtillon (92320) ou par courrier électronique au délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante : dpo@chatillon92.fr) ;
- nous pouvons introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si nous considérons que nos droits ne sont pas respectés ;
- notre responsabilité civile et pénale peut être engagée en cas de fausse déclaration.

Fait à, le/...../..... pour servir et valoir ce que de droit.

Signature : Madame Monsieur

Signature : Madame Monsieur

Il est rappelé que :

- conformément à l'article 441-5 du Code pénal :

« Le fait de procurer frauduleusement à autrui un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise :

1° Soit par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions ;

2° Soit de manière habituelle ;

3° Soit dans le dessein de faciliter la commission d'un crime ou de procurer l'impunité à son auteur. »

- conformément à l'article 441-6 du Code pénal :

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »

- conformément à l'article 441-7 du Code pénal :

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement. »